



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 7 CHAABANE 1435 (5 JUIN 2014)**

*

I. Exposés des ministres :

- 1. Le ministre de l'éducation nationale et de la formation professionnelle a présenté un exposé sur les mesures prises pour l'organisation des examens du baccalauréat.**
- 2. Le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique chargé du commerce extérieur a présenté un exposé sur le plan du développement des échanges commerciaux 2014-2016.**

Il a été décidé de reporter l'examen de ce sujet à un prochain conseil du gouvernement.

II. Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et la convention internationale suivants :

Projets de lois :

- 1. Projet de loi n° 74.13** relatif à l'organisation de la formation continue.

Approuvé sous réserve de tenir compte les observations soulevées lors de l'élaboration de sa version définitive.

- 2. Projet de loi n° 33-14** modifiant et complétant la loi n° 011-71 du 12 kaâda 1391 (30 décembre 1971) instituant un régime de pensions civiles.

Approuvé

Projet de décret :

Projet de décret n° 2-13-18 relatif aux formalités de l'immatriculation foncière.

L'examen de ce projet a été reporté à un prochain conseil du gouvernement

Convention internationale :

Convention de coopération en matière de sécurité, faite à Rabat le 11 mars 2014, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de l'Etat de Qatar.

- Projet de loi n° 45-14** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.

Approuvés

III. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations aux fonctions supérieures suivantes :

- 1. Le directeur du centre régional d'investissement de la région de Tanger-Tétouan ;**
- 2. Le directeur de l'école nationale supérieure des arts et métiers à Meknès ;**
- 3. Le directeur de l'école nationale de commerce et de gestion à Ain Sbaâ-Casablanca.**